

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) AU ROÉÉ  
RELATIVE À LA DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE AUX MESURES DE  
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION EN SERRE**

---

**1. Référence :** Pièce [C-ROÉÉ-0012](#), p. 17.

**Préambule :**

*« C'est pourquoi le ROÉÉ recommande à la Régie qu'elle demande à Hydro-Québec de développer un algorithme temporaire visant à intégrer dès à présent l'installation d'écrans thermiques dans son volet d'offre simplifiée du programme Solutions efficaces. (Recommandation 7) ».*

**Demande :**

1.1 Veuillez expliquer la référence, dans votre recommandation 7, au développement d'un algorithme temporaire.

**2. Références :** (i) Pièce [C-ROÉÉ-0012](#), p. 14;  
(ii) Pièce [C-ROÉÉ-0012](#), p. 15.

**Préambule :**

(i) *« Prise seule, l'offre tarifaire d'Hydro-Québec aux serristes n'offre donc pas une synergie avec les mesures d'efficacité énergétique et constitue ainsi un encouragement à consommer l'électricité de façon inefficace. C'est pourquoi, en lien avec notre recommandation 3, nous recommandons de moduler le rabais tarifaire pour les serres existantes, et d'établir des conditions d'admissibilité pour les nouvelles serres ».*

(ii) *« Bref, le ROÉÉ recommande à la Régie qu'elle demande à Hydro-Québec d'étudier la possibilité de moduler son offre tarifaire aux serres existantes, soit :*

- *en fonction de l'efficacité des technologies de chauffage utilisées; ou*
- *en convertissant une partie de l'économie unitaire du tarif en aide financière additionnelle à l'acquisition de systèmes de chauffage efficaces contre l'application d'un tarif proportionnellement plus élevé. (Recommandation 5).*

*Le ROÉÉ recommande donc à la Régie qu'elle demande à Hydro-Québec de modifier le tarif proposé afin qu'il exige le recouvrement de verre double, de polycarbonate triple ou de polyéthylène double IR en tant que condition pour l'adhésion au rabais tarifaire des nouvelles serres. (Recommandation 6) ».*

**Demandes :**

- 2.1 Veuillez donner, pour la recommandation 5 un exemple concret de modulation de l'offre tarifaire qui pourrait être mis en place par le Distributeur sur la base de critères précis.
- 2.2 Veuillez élaborer sur la faisabilité de vérifier le respect des critères que vous aurez proposé pour déterminer le niveau de modulation du tarif.
- 2.3 En ce qui a trait à votre recommandation 6, veuillez indiquer s'il y a déjà eu des précédents d'associer une offre tarifaire au respect de performances techniques minimales ou associées à des caractéristiques techniques précises.
- 2.4 Veuillez élaborer sur la mise en oeuvre de cette recommandation.